



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pharmaciens

Question écrite n° 52463

Texte de la question

M. Philippe-Armand Martin (Marne) appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les difficultés engendrées par la non-revalorisation depuis plus de 30 ans des honoraires des pharmaciens effectuant des permanences de nuit. Alors que le coût d'une garde a triplé entre 1993 et aujourd'hui, les tarifs facturés à la sécurité sociale sont demeurés identiques, à savoir 0,99 euro par ordonnance de 19 h 30 à 21 heures, et de 3,96 euros par ordonnance de 21 heures à 8 heures. De ce fait, les pharmaciens ont de plus en plus de difficultés à recruter du personnel en sachant qu'il faut entre 300 et 350 euros hors taxe uniquement pour rémunérer le pharmacien (donc hors charge de structure). Eu égard à ce qui précède, il ne fait aucun doute que cette crise du recrutement va engendrer à court terme un grave problème de santé publique et que la seule solution pour remédier à cette situation semble être une revalorisation des gardes de nuit. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en l'espèce et ce afin d'assurer l'égalité des citoyens en matière d'accès aux soins en urgence de nuit.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52463

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2004, page 9641